

FORMALITES DE FIN D'ANNEE POUR LES CLASSES DE SECONDE

ARRET DE L'OBLIGATION D'ASSIDUITE

L'obligation d'assiduité pour les élèves est exigée jusqu'au SAMEDI 7 JUIN 2025 à 12H10.

VIE SCOLAIRE

Les élèves devront récupérer leur dossier d'inscription personnalisé à l'issue de leur conseil de classe auprès de leur professeur principal. En cas d'avis défavorable au projet de poursuite d'études demandé, les familles s'opposant à la décision du conseil de classe devront impérativement prendre contact dès le lendemain du conseil avec le secrétariat du lycée afin de convenir d'un rendez-vous avec le président du conseil. Les casiers devront être vidés et les cadenas retirés au plus tard **le mercredi 11 juin 2025**. Au delà de cette date les casiers seront vidés par nos soins et l'élève perdra la possibilité d'en louer un à la rentrée prochaine.

INSCRIPTION/ RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES :

Tous les élèves rendent leurs manuels scolaires à la MDL avant de procéder à leur inscription auprès des CPE en vie scolaire bât. E. **Seule la présence de l'élève est requise**. Pour tous les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au lycée VAN DONGEN en 1ère générale, ou technologique le dossier d'inscription complété et signé devra être rapporté **selon le calendrier suivant**.

Attention : pour les 1^{ère} technologiques (ST2S, STMG) il s'agit d'une pré-inscription qui ne pourra être validée qu'après l'affectation officielle de l'inspection académique qui sera communiquée aux lycées le vendredi 27 juin 2025.

Il faut donc attendre les résultats des commissions d'affectation avant tout départ en vacances.

JEUDI 12 JUIN 2025

Classes	Ramassage des manuels à la MDL 12/06/25	Inscription 12/06/25 à la vie scolaire
2 ^{nde} 1	13h30	14h00
2 ^{nde} 2	14h00	14h30
2 ^{nde} 3	14h30	15h00
2 ^{nde} 4	15h00	15h30
2 ^{nde} 5	15h30	16h00
2 ^{nde} 6	16h00	16h30

VENDREDI 13 JUIN 2025

Classes	Ramassage des manuels à la MDL 13/06/25	Inscription 13/06/25 à la vie scolaire
2 ^{nde} 7	13h30	14h00
2 ^{nde} 8	14h00	14h30
2 ^{nde} 9	14h30	15h00
2 ^{nde} 10	15h00	15h30
2 ^{nde} 11	15h30	16h00
2 ^{nde} 12	16h00	16h30

Attention : Vous ne pourrez pas vous réinscrire si vous n'êtes pas en règle avec le C.D.I. (avoir rendu tous les documents empruntés ainsi que les manuels scolaires).

La procédure de réinscription est obligatoire pour tout élève qui envisage de poursuivre sa scolarité au lycée. En aucun cas il ne sera automatiquement réinscrit.